

Bourgoin-Jallieu, le 17 décembre 2025

Monsieur Bernard JULLIEN
Maire de Valencin

Mairie de Valencin
25 place Elie Vidal
38540 VALENCIN

Copie pour information à COLL'in Communauté

Dossier suivi par : Morgan Brisebras (04.74.33.52.71- m.brisebras@scot-nordisere.fr)

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Valencin

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez transmis un exemplaire du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Valencin pour solliciter l'avis du Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Isère. Conformément à ses délégations, le bureau syndical s'est réuni le 17 décembre 2025, et le quorum atteint, a procédé à un examen attentif du dossier. A ce titre, il transmet son avis fondé sur le SCoT approuvé le 12 juin 2019.

La procédure de modification simplifiée n°2 du PLU a pour objet la correction de deux erreurs matérielles, à savoir :

- L'ajustement du règlement écrit pour admettre les changements de destination en zone agricole, en cohérence avec un bâtiment identifié comme pouvant changer de destination au document graphique ;
- Des corrections mineures du règlement graphique « zonage et prescriptions » pour y faire figurer des éléments de légende.



Au regard du contenu du dossier transmis, la modification simplifiée n°2 du PLU est compatible avec les orientations du SCoT Nord Isère.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

et la plus cordiales

Le Président



Jean-Paul BONNETAIN